

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025

DATE D’AFFICHAGE : 11 Mars 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 19  
Votants : 24

L’an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. BONNEAU	(procuration à M. AZIMI)
Mme RAKOTOMALALA	(procuration à Mme BAUDRY)
M. GAYDOUK	(procuration à M. LONGEAULT)
Mme DUBOIS	(procuration à Mme ABLOUH)
M. FOURE	(procuration M. GOURVENEC)

**Absents excusés :**

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

M. HILALI

M JALLOT

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

**RAPPORT ANNUEL DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC « EXPLOITATION DE LA  
RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE » POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE 2023  
A AOUT 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

**VU** la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

**VU** l'article L. 3131-5 du code de la commande publique,

**VU** l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales,

**VU** le rapport annuel présenté par le concessionnaire pour l'année scolaire de septembre 2023 à août 2024,

**CONSIDERANT** l'exploitation par un concessionnaire de la restauration scolaire municipale par la société ELIOR,

**CONSIDERANT** la consultation de la commission consultative des services publics locaux le 20 février 2025,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Yassine BOUCHELLA, Adjoint au Maire délégué aux Finances et aux marchés publics,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** du rapport de concession pour l'exploitation de la restauration scolaire municipale, attribuée par la société ELIOR pour l'année scolaire de septembre 2023 à août 2024.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :  
- l'affichage le :  
  
- la transmission à la Sous-Préfecture  
le :

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20250325-2025-DEL-23-DE  
Date de réception préfecture : 25/03/2025